

AVIS DE CONCOURS

Direction Santé et Mieux-être

Auxiliaire familial·e

Liste de remplacement, syndiqué

Sur appel, selon les besoins du service

Salaire : entre 22,03 \$ et 28,98 \$ de l'heure

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2024-204

Date d'affichage : 17 au 30 octobre 2024, 16 h 00

DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste aide les personnes en difficultés, dispense des soins et des services de qualité, des soins d'hygiène et des services sécuritaires aux usager·ère·s selon le plan d'intervention établi en lien avec le programme de services à domicile (ex : aide habillage, alimentation, accompagnement, aide à la marche, etc.). Également, la personne titulaire du poste participe aux activités de la vie quotidienne de la clientèle du Centre de Santé Marie-Paule-Sioui-Vincent (CSMPSV) et collabore à la réalisation des activités des différents programmes incluant la RMS et le CHSLD.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*

EXIGENCES

- Diplôme d'études professionnelles en assistance familiale et sociale aux personnes à domicile (960 heures) ou diplôme d'études professionnelles en assistance aux bénéficiaires en établissement de santé (630 heures);
- Posséder un véhicule automobile et être éligible aux exigences des assurances et détenir un permis de conduire valide;
- Très bonne condition physique pour assurer les transferts et les déplacements sécuritaires des bénéficiaires;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (atout).

QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Intégrité
- Honnêteté
- Sens de l'organisation
- Compétence relationnelle
- Capacité d'écoute
- Confidentialité
- Discrétion
- Capacité à travailler en équipe

POUR POSTULER

Date limite : 30 octobre 2024, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation huronne-wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.



WENDAKE

**CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT**

AVANTAGES SOCIAUX

- 6 % de vacances
- 5 % de maladies / obligations familiales

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNHW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNHW
- 4) À la population